



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0094

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'Association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

**Conseil de communauté du 23 juin 2014****Délibération n° 2014-0094**

commission principale : développement économique

objet : **Assemblée générale de l'Association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

L'association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) a été créée en 1994, à l'initiative d'organisations non gouvernementales (ONG) et des pouvoirs publics français.

L'objectif était de faire émerger un dispositif qui renforce les capacités méthodologiques, d'évaluation et d'analyse des ONG françaises, qui mutualise des moyens et des pratiques et qui instaure un espace de dialogue paritaire sur ces sujets.

L'association s'est progressivement ouverte à d'autres acteurs, comme les collectivités territoriales et les établissements publics de santé.

Son siège social est basé à Paris.

Son objet est de permettre à ses membres d'améliorer, à partir de l'analyse de leurs pratiques, la qualité de leurs actions. Sa mission est de renforcer les compétences de ses membres en matière de solidarité internationale en leur proposant des outils et services favorisant la qualité des actions.

Le F3E est aujourd'hui un réseau associatif pluri-acteurs qui regroupe une centaine d'associations, collectivités territoriales et établissements de santé engagés dans des actions de solidarité internationale et de coopération décentralisée.

**Modalités de représentation**

Il accompagne ses membres dans l'amélioration de l'impact et de la qualité de leurs actions, notamment en animant un espace d'échange et en proposant un centre de ressources sur les pratiques de la coopération au développement et la solidarité internationale.

La Communauté urbaine de Lyon adhère à cette association depuis 2008. A ce titre, elle bénéficie de l'ensemble des services mis à la disposition des membres, notamment en matière d'évaluation des partenariats de coopération décentralisée.

Conformément à ses statuts, l'association F3E est administrée par un Conseil d'administration composé au maximum de 16 membres, élus (par moitié) pour un mandat de 2 ans, renouvelable 2 fois.

La Communauté urbaine dispose d'un siège de représentant au sein de l'assemblée générale ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Max Vincent pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.**